

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Décembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 21

L'an deux mille seize
Le quinze décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 08 décembre 2016.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline TISSIER, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoins.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Martine MATTONI, Mme Marie-Françoise BARLERIN, Mme Gisèle BRESSON, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY, et Mme Sandrine DUTHY.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Monique DURAND (procuration à Mme Marie-France CATHELAND),
Mr Marc PATAY (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mr David LACAN (procuration à Mr Noël MOULIN).

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mr Fabien GOUTARD,
Mme Anne-Sophie PAGNIER.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie POUYET.

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 Décembre 2016.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

• ***Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Programme pour les bourgs-centres et pôles de services pour les travaux d'extension et de mise en accessibilité de la mairie de COMMELLE-VERNAY***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de COMMELLE-VERNAY a été approuvé par délibération du 15 octobre 2015. Celui-ci prévoit la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public et notamment la mairie. Cet Agenda correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Aussi, il est nécessaire d'envisager des travaux visant à améliorer l'accessibilité de l'accueil de la mairie. Les travaux envisagés permettront aussi d'obtenir :

- une plus grande confidentialité pour les administrés reçus,
- un cadre de vie plus agréable pour le personnel communal,
- une amélioration en termes de confort et de consommation d'énergie pour le chauffage, s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le montant de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 79 862,60 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Programme pour les bourgs-centres et pôles de services pour les travaux d'extension et de mise en accessibilité de l'accueil de la mairie de COMMELLE-VERNAY. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'investissement, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et sollicite, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention au taux maximal de 40 %.

• ***Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Programme pour les bourgs-centres et pôles de services pour les travaux de réfection des sols des classes de l'école de COMMELLE-VERNAY***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de COMMELLE-VERNAY a été construite en 1975 (élémentaire) et 1978 (maternelle). Elle a été agrandie en 1980 (deux classes et un auvent), en 1985 (salle informatique) et 1987 (six classes supplémentaires : trois classes élémentaires et trois classes maternelles). Les revêtements de sols en plastiques présentent une usure évidente et normale du fait de la date de construction de l'école.

Il est donc nécessaire de les rénover pour améliorer le cadre de vie des enfants mais aussi pour faciliter l'entretien de ces sols qui devient problématique. Trois classes et un couloir ont été carrelés. Il en reste cinq en élémentaire et trois en maternelle à carreler ainsi qu'un couloir, un bureau, une salle de repos et une salle du réfectoire.

La réfection des sols de l'ensemble des classes de l'école permettra d'assurer un entretien plus facile et améliorera la sécurité des enfants (parties du sol plastiques qui se détachent et risquent de provoquer des chutes. Le montant de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 64 807,45 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Programme pour les bourgs-centres et pôles de services pour les travaux de réfection des sols des classes de l'école de COMMELLE-VERNAY. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'investissement, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention et sollicite, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention au taux maximal de 40 %.

• ***Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais pour les travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY***

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de COMMELLE-VERNAY a été construite en 1975 (élémentaire) et 1978 (maternelle). Elle a été agrandie en 1980 (deux classes et un auvent), en 1985 (salle informatique) et 1987 (six classes supplémentaires : trois classes élémentaires et trois classes maternelles). Les revêtements de sols en plastiques présentent une usure évidente et normale du fait de la date de construction de l'école.

Il est donc nécessaire de les rénover pour améliorer le cadre de vie des enfants mais aussi pour faciliter l'entretien de ces sols qui devient problématique. Trois classes et un couloir ont été carrelés. Il en reste cinq en élémentaire et trois en maternelle à carreler ainsi qu'un couloir, un bureau, une salle de repos et une salle du réfectoire. La réfection des sols de l'ensemble des classes de l'école permettra d'assurer un entretien plus facile et améliorera la sécurité des enfants (parties du sol plastiques qui se détachent et risquent de provoquer des chutes

D'autre part, la toiture a été couverte en bardeaux bitumés. Elle présente de nombreux défauts d'étanchéité ce qui peut s'expliquer du fait que cette toiture date de plus de quarante ans. Il est donc nécessaire de la rénover pour éviter que la détérioration des murs et des plafonds se poursuivent. Une première tranche de rénovation a été commencée le deuxième semestre 2014 et terminée le premier semestre 2015. Il est nécessaire de faire la deuxième et dernière tranche de rénovation afin que la totalité de la toiture de l'école soit refaite à neuf.

Par ailleurs, l'école de Commelle Vernay ne possède pas une entrée clairement identifiée. Le stationnement se fait de manière anarchique. L'entrée et la sortie des élèves ne se fait pas dans des conditions de sécurité optimales. Deux anciens logements, autrefois réservés pour les directeurs d'école et aujourd'hui loués à des particuliers, ne répondent plus aux normes énergétiques et sont devenus vétustes. Afin de remédier à cette situation, il a été décidé d'étudier le réaménagement de ce secteur en déconstruisant les deux logements afin de pouvoir aménager un espace dédié à l'école.

Ce projet permettra d'avoir une continuité d'aménagement avec le secteur du cœur de bourg constitué par le secteur commercial, administratif (mairie), la maison médicale et un secteur d'habitat dense.

Cette opération permettra de finaliser l'aménagement du centre-bourg initié il y a de nombreuses années avec le transfert de la mairie, l'implantation de la médiathèque, du centre de loisirs et la création d'un espace commercial. Cet aménagement permettra de sécuriser l'accès à l'école et facilitera les échanges entre tous les pôles d'activités de ce secteur. Cette esplanade sera le dernier maillon d'une liaison modes doux (vélos-piétons) en allant de l'école au pôle sportif (terrains de sports et salle omnisports). Cet accès sera entièrement sécurisé, permettra aux élèves de se rendre à pied aux activités sportives et évitera ainsi d'avoir recours à la location de bus s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Le montant de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimé à 327 650 € HT.

Aussi, Monsieur le Maire propose de demander l'inscription de ce projet auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais pour les travaux d'amélioration du cadre de vie de l'école de COMMELLE-VERNAY, cela afin de demander l'octroi d'une subvention. Le Conseil Municipal approuve le projet d'amélioration du cadre de vie de l'école, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de l'Etat au titre du contrat de ruralité roannais et sollicite, auprès de l'Etat, une subvention au taux de 20 %.

• Demande de versement d'un fonds de concours à Roannais Agglomération pour la mise en accessibilité d'un arrêt de bus parking du cimetière de Vernay rue du 11 novembre à COMMELLE-VERNAY - Annule et remplace la délibération du 17 novembre 2016.

Monsieur DARMET, Adjoint, informe l'assemblée que le 12 avril 2010, le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports (SDA) qui prévoit, entre autres, la mise en accessibilité de points d'arrêt de bus,

Il rappelle que les travaux complets d'aménagement du parking du cimetière de Vernay ont été estimés à 89 971,42 € TTC. Ils intègrent les travaux de mise en accessibilité de deux quais de bus pour répondre aux exigences de la loi handicap de 2005 pour un montant de 6 676,56 €. Roannais Agglomération propose de verser un fonds de concours pour des travaux d'accessibilité d'arrêts de transports en commun réalisés par une commune dans la limite de 3 000 € TTC par arrêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le versement d'un fonds de concours de 6 000 € de Roannais Agglomération à la commune de COMMELLE-VERNAY pour le financement de deux quais de bus dans le cadre des travaux d'aménagement du parking du cimetière de Vernay rue du 11 novembre. Cette délibération annule et remplace celle prise le 17 novembre 2016 et qui ne concernait qu'un seul quai de bus au lieu de deux.

- **Mise en place d'une redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux de gaz**

Monsieur DARMET, Adjoint, donne connaissance au Conseil Municipal du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de fixer le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public au taux maximum de 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus..

- **Convention de mise à disposition d'équipements communaux pour le Centre de loisirs - Avenant n° 1 – Commune de COMMELLE-VERNAY**

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle au Conseil Municipal, que Roannais Agglomération a la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire » et par délibération du 29 octobre 2015, a approuvé l'intérêt communautaire « enfance jeunesse ». De plus, par délibération du 19 novembre 2015, COMMELLE-VERNAY a accepté la mise à disposition de locaux occupés par la Grange Aventure pour l'animation des temps extra-scolaires.

Madame CATHELAND expose que Roannais Agglomération souhaite définir, par un avenant, des conditions de tarification des fluides pour les locaux mis à disposition pour le bon fonctionnement de son accueil de loisirs. Le tarif de remboursement est fixé à 0,055€/m2/jour d'utilisation desdits locaux. Elle ajoute que Roannais Agglomération souhaite aussi définir, par un avenant, un coût horaire forfaitaire comprenant le remboursement des mises à disposition de personnel pour la restauration et l'entretien des locaux ainsi que pour les produits d'entretien. Le tarif de remboursement est fixé à 18 € de l'heure. Ce tarif est effectif pour les années 2016, 2017 et 2018 ;

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant pour la mise à disposition d'équipements communaux et la mise à disposition de personnel avec Roannais Agglomération.

- **Convention Opération PASS'SPORT + – Avenant n° 2**

Monsieur RIBELLES, Adjoint, expose au Conseil Municipal que, dans les années quatre-vingt-dix, les villes de LE COTEAU, RIORGES et MABLY se sont associées à la Ville de ROANNE qui organisait depuis une dizaine d'années, l'opération PASS'SPORT destinée aux jeunes de 6 à 16 ans. Il est rappelé que l'objectif de ce dispositif est de proposer des séances d'initiation ou de découverte de certaines activités sportives et de loisirs durant les vacances scolaires d'été, en partenariat avec le tissu associatif sportif local.

L'opération PASS'SPORT au fil des années a connu des évolutions et la commune de VILLEREST a rejoint le dispositif en 2011. Cette opération étant très appréciée par les jeunes usagers, la commune de COMMELLE-VERNAY a intégré le dispositif en 2012.

Les modalités d'organisation et les conditions financières qui l'accompagnent ont donc été définies par convention et avenant approuvés par les Conseils Municipaux de chaque commune. La convention arrivant à expiration le 31 décembre 2016, il est donc nécessaire d'établir un avenant prolongeant sa durée.

Cet avenant prendra effet dès signature de toutes les parties et s'achèvera le 31 décembre 2017. Il pourra être renouvelé annuellement de façon tacite à défaut de dénonciation trois mois avant l'échéance, dans une limite totale de 5 ans. Les autres dispositions de la convention initiale et de l'avenant restent inchangées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 à la convention relative à l'opération PASS'SPORT +.

• **Convention de mise à disposition de personnel communal entre la Mairie de COMMELLE-VERNAY et l'Association la Grange Aventure**

Madame CATHELAND, Adjointe, rappelle à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY met à disposition de l'Association la Grange Aventure, du personnel communal et ce tous les mercredis midi (de 11h30 à 13h30 soit 2h) en semaine scolaire et pendant les vacances scolaires (à concurrence de 2h30 par jour de cantine en fonction des activités de l'association et des congés et/ou des heures de récupération de l'agent). Jusqu'alors la mise à disposition concernait deux agents dont un placé en maladie ordinaire et l'autre en retraite. Il est donc nécessaire de passer une convention de mise à disposition avec un nouvel agent communal.

Ce personnel communal (un agent) est placé sous la responsabilité de l'Association la Grange Aventure pendant le temps de la mise à disposition qui se décompose de la manière suivante :

- Organisation du repas de midi (plats à réchauffer ou maintenir à température qui arrivent cuisinés par le traiteur),
- Surveillance des enfants pendant le repas du midi,
- Entretien du réfectoire et de la cuisine selon les normes d'hygiène,

Madame CATHELAND informe l'assemblée qu'une convention fixe les modalités d'application de la mise à disposition du personnel communal et rappelle que lors d'une mise à disposition, le fonctionnaire demeure dans son cadre d'emploi. Il continue à percevoir la rémunération correspondante tout en exerçant certaines fonctions hors du service où il a vocation à servir.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de conventionner avec l'Association la Grange Aventure à compter du 01 janvier 2017 et ce pour une durée de un an (renouvelable par période ne pouvant excéder cette durée)..

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Certifié conforme.
A Commelle-Vernay, le 15 décembre 2016.



Le Maire,

D. FRECHET